

DEPARTEMENT  
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

COMMUNE de  
**DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 9 JUIN 2016

Convocation du 2 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15

L'an deux mil seize, le 9 du mois de juin à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

**Présent(s)** : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice, adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, REDOIS Laurent, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PORTIÉ Jérôme, BROSSIER Sandrine, CHAILLOUX Nicolas et LETHIELLEUX Joëlle, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration(s)** : Madame ATANI Béatrice, procuration à monsieur DAVY Jean-Luc, Monsieur GILBERT André, procuration à madame FREULON Véronique, Monsieur ROGER Arnaud, procuration à Monsieur MARTIN Denis et Monsieur de RICHEMONT Xavier, procuration à madame LETHIELLEUX Joëlle.

**Excusé(e)s** : /

**Absent(e)s** : /

**Le secrétariat de séance a été assuré par** : Madame JAHIER Eliane

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2016

### **Approbation du procès-verbal du 12 mai 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 12 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **Installation d'un conseiller municipal**

Suite à la démission de madame Stéphanie PRIOU de son mandat de conseillère et au refus de siéger de madame Jeannine BONNAVENTURE, candidate suivante sur la liste, le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'installation de monsieur Nicolas CHAILLOUX, nouveau conseiller municipal à qui sera versé l'indemnité brute de 34,21 € par mois.

### **Fonctionnement du conseil municipal**

Il est décidé, à l'unanimité, que le document relatif au fonctionnement du conseil municipal (convocation aux réunions, déroulement des séances et régime des délibérations) est acté comme ligne de conduite à suivre jusqu'à la fin de l'année 2016

### **Volet « Eau Potable » de la réforme territoriale**

Il est indiqué que, dans le cadre de la réforme territoriale, un syndicat rural départemental d'eau potable a été créé par arrêté préfectoral du 14 mars 2016. Afin qu'une étude de faisabilité soit menée par le Conseil Départemental pour définir l'organisation territoriale la plus efficiente pour les abonnés, les élus décident à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à cet arrêté.

### **Assainissement**

Les rapports annuels 2014 et 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif sont approuvés à l'unanimité par les élus.

### **Préparation de la tarification 2017 du service assainissement**

Afin de prévoir la tarification 2017 du service assainissement à l'ordre du jour du mois de juillet, un document préparatoire est présenté aux conseillers avec un comparatif des prix de Daumeray, Morannes-sur-Sarthe et la Communauté de Communes Loir et Sarthe (CCLS). Une proposition de tarifs, qui sera à valider lors de la prochaine séance, est faite avec :

- Une diminution de la part fixe (abonnement) afin de se rapprocher du tarif appliqué par Morannes-sur-Sarthe et pour ne pas trop pénaliser les foyers d'une ou deux personnes.
- Une augmentation de la part variable, liée à la consommation, pour se rapprocher du tarif appliqué par la CCLS en prévision de la fusion des 3 intercommunalités et du transfert de cette compétence au 1er janvier 2018.
- Une augmentation du volume d'eau venant des puits (foyers non raccordés au réseau d'eau potable) pour se caler sur la moyenne nationale de consommation qui s'élève à 30 m3 par personne.

Enfin et pour rappel, la station d'épuration reste un investissement lourd et très récent que seule la population utilisant ce service doit financer.

### **Visite de la station d'épuration**

Les élus sont informés qu'une visite de la station d'épuration sera organisée le jeudi 7 juillet 2016 par l'entreprise SOGEA avec les élèves ingénieurs de l'école des Mines de Nantes. Cette journée d'information est prévue à l'attention des professionnels du secteur et des représentants de l'état. Celui du CEMAGREF sera présent et tous les conseillers sont bien sûr invités à participer à cette journée.

### **SICTOM Loir-et-Sarthe**

Les modalités du nouveau marché 2017/2019 seront présentées lors d'une prochaine séance.

### **Travaux de voirie 2016**

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui a étudié les 5 propositions financières reçues dans le cadre du marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux de voirie, les élus décident à l'unanimité de retenir l'entreprise la moins disante, soit la SAS JUGE pour un montant total TTC de 95 750,00 €.

### **Décision modificative n°1 sur le budget annexe « Assainissement »**

Afin de régulariser la durée d'amortissement d'un bien, la décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité :

- 1- En dépenses de fonctionnement :
  - Chapitre 042 – Article 6811 : + 192,00 €
  - Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 192,00 €
- 2- En recettes d'investissement :
  - Chapitre 040 – Article 28156 : + 192,00 €
  - Chapitre 10 – Article 10222 (FCTVA) : - 192,00 €

### **Décision modificative n°2 sur le budget annexe « Assainissement »**

Afin de régler l'étude réalisée par le cabinet FERJOUX-BRICHET, la décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité :

- Chapitre 20 – Article 2031 : + 6 600,00 €
- Chapitre 23 – Article 2315 : - 6 600,00 €

### **Décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune**

Afin d'amortir les travaux d'effacement du réseau Génie Civil à Saint Germain, la décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité :

- 1- En dépenses de fonctionnement :
  - Chapitre 042 – Article 6811 : + 1 131,42 €
  - Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 1 131,42 €
- 2- En recettes d'investissement :
  - Chapitre 040 – Article 280422 : + 1 131,42 €
  - Chapitre 10 – Article 10222 (FCTVA) : - 1 131,42 €

### **Décision modificative n°2 sur le budget principal de la commune**

Afin de prévoir des crédits à l'opération 87 (matériel), la décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité :

- Opération 87 – Article 2051 (concessions et droits similaire) : + 1 300,00 €
- Opération 87 – Article 2188 (immobilisations corporelles) : + 1 700,00 €
- Opération 74 (Bâtiments) – Article 2158 (installations) : - 1 000,00 €
- Opération 73 (Voirie) – Article 2152 (panneaux signalisation) : - 2 000,00 €

### **Commune nouvelle**

L'approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2016 sera faite lors de la séance du mois de juillet.

### **Questions diverses**

- Présentation du rapport d'activités du SIAEP de la Sarthe Angevine : ce document sera présenté lors d'une prochaine séance.
- Présentation du rapport d'activités de la CCPA (Communauté de Communes des Portes de l'Anjou) : ce document sera présenté lors d'une prochaine séance.
- Mise à disposition de la salle Etienne Poitevin : Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a donné son accord à monsieur BÉCHU Christophe, Président de la Commission d'organisation de la Primaire en Maine-et-Loire, pour la mise à disposition de la salle Etienne Poitevin et du matériel de vote lors de la primaire de la Droite et du Centre les dimanches 20 et 27 novembre 2016.
- Vente de terrains du Grand Clos à la CCPA : Monsieur le Maire indique aux élus que, lors de la réunion du bureau communautaire, il a été décidé d'acheter 24 000 m<sup>2</sup> de terrain situés près d'Anjou Maine Céréales. Le prix de vente proposé par la CCPA s'élève à 1,50 le m<sup>2</sup> non viabilisé, avec prise à sa charge des futurs frais de géomètre. Cette décision devant être approuvée prochainement par le conseil communautaire, ce dossier sera revu au mois de juillet.
- Manifestations à prévoir : Dans le cadre du concours « Villes et villages étoilés », monsieur le Maire indique aux élus que la commune de Daumeray a reçu trois étoiles. Monsieur le Maire souhaiterait que cette récompense soit reçue au cours d'une manifestation ou d'autres prix pourraient être remis, tels que l'honorariat pour les anciens adjoints et des médailles du travail pour le personnel communal.
- Journée associative : Les préparatifs de cette journée sont bien avancés. Des élus sont sollicités pour être présents dimanche matin dès 8h00 pour finir l'installation des stands et de la buvette.



Fait à Daumeray, le vendredi 10 juin 2016  
Le Maire, Jean-Luc DAVY

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Luc Davy", written over a horizontal line.